



Doc. 15397

08 novembre 2021

L'impact de la pandémie de covid-19 sur l'éducation et la culture

Rapport¹

Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Rapporteur: M. Constantinos EFSTATHIOU, Chypre, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Résumé

Les longues périodes d'isolement lors de la pandémie de covid-19 ont montré à quel point l'éducation et le contact avec la culture sont essentiels au bien-être individuel et collectif. L'adhésion aux valeurs démocratiques et la citoyenneté active, en particulier des jeunes, sont indispensables pour relever les nombreux défis sociaux, culturels, économiques et environnementaux du XXI^e siècle.

La Commission européenne et le Parlement européen ont pris d'importantes mesures pour que ces deux secteurs soient considérés comme des priorités et puissent bénéficier d'une aide par le biais du mécanisme européen d'urgence de la Facilité pour la reprise et la résilience, assortie d'un renforcement du budget de l'Union européenne pour la période 2021-2027. Toutefois, pour pouvoir bénéficier de cette aide, chaque État membre doit inclure l'éducation et la culture dans son plan de relance national.

Compte tenu des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, définis par les Nations Unies, et du Pacte vert pour l'Europe, les investissements réalisés dans l'éducation, dans la culture et dans la création en Europe pourraient aussi faire partie intégrante des investissements dans l'innovation qui rendent les économies plus durables et plus créatives. Le renforcement des synergies, l'intégration de la dimension culturelle et éducative dans d'autres secteurs et la mise en place de mesures d'incitation à l'établissement de partenariats créatifs avec le secteur privé pourraient être des solutions d'avenir. De plus, il serait urgent d'établir un solide cadre numérique européen, bien adapté à l'enseignement en ligne et aux diverses offres culturelles en ligne.

1. Renvoi en commission: [Doc. 15119](#), Renvoi 4523 du 15 septembre 2020.



Sommaire	Page
A. Projet de résolution	3
B. Projet de recommandation	6
C. Exposé des motifs par M. Constantinos Efstathiou, rapporteur	7
1. Introduction	7
2. Impacts de la pandémie et enseignements tirés de l'expérience	7
2.1. Impacts sur l'éducation	8
2.2. Impacts sur les secteurs de la culture	10
3. Vision de l'éducation et de la culture dans les stratégies de relance nationales	12
4. Renforcer la démocratie en soutenant la vitalité et la diversité culturelles en Europe	13
5. Investissements en faveur d'une société plus résiliente grâce à une éducation de qualité et à l'intégration	14
5.1. Accès à l'éducation	15
5.2. Développement personnel	15
5.3. Préparation à une vie de citoyen actif	16
5.4. Consolidation d'une base de connaissances approfondie et diversifiée	16
5.5. Éducation inclusive et partenariats	17
5.6. Le rôle essentiel des enseignants et assistants éducatifs	18
6. Conclusions	19

A. Projet de résolution²

1. Les longues périodes d'isolement pendant la pandémie de covid-19 ont montré à quel point l'éducation et le contact avec la culture sont essentiels au bien-être individuel et collectif. L'Assemblée parlementaire insiste sur le fait que ces deux secteurs doivent continuer de jouer leur rôle fondamental dans le maintien d'une société inclusive et démocratique, en réduisant les inégalités, en créant des opportunités et en aidant les personnes, et en particulier les jeunes, à adopter des attitudes positives et à acquérir les compétences nécessaires pour devenir des citoyens actifs et créatifs dans une démocratie saine et dynamique.

2. Lors du premier confinement imposé au printemps 2020, les crèches, les établissements d'enseignement primaire et secondaire et les universités ont été fermés, suite à quoi une solution hybride de présence physique limitée et d'enseignement à distance est devenue la norme. Différents secteurs de la culture ont été particulièrement touchés et ont subi des pertes économiques substantielles. Il est préoccupant de constater que les petites structures culturelles indépendantes sont particulièrement menacées de disparition si elles sont privées de soutien public. Sept millions d'artistes et de professionnels de la culture en Europe risquent de perdre leur emploi du fait de la précarité de leur situation.

3. L'Assemblée se félicite du fait que la Commission européenne et le Parlement européen aient tous deux pris d'importantes mesures politiques pour veiller à ce que les secteurs de l'éducation et de la culture soient considérés comme des priorités et puissent bénéficier d'une aide par le biais du mécanisme européen d'urgence de la Facilité pour la reprise et la résilience, assortie d'un renforcement du budget de l'Union européenne pour la période 2021-27. Toutefois, pour pouvoir bénéficier de cette aide, il revient à chaque État membre d'inclure l'éducation et la culture dans son plan de relance national. Il incombe tout particulièrement à l'ensemble des pays démocratiques de veiller à ce que l'éducation et la culture permettent effectivement de surmonter les défis et les obstacles susceptibles de faire échec au processus démocratique. Une série de mesures doivent être adoptées à cet égard pour garantir cet objectif.

4. L'Assemblée considère notamment que les stratégies nationales devraient s'appuyer sur des synergies et reconnaître que les politiques culturelles et éducatives doivent se renforcer mutuellement. Le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe constitue une excellente base pour établir des partenariats et des projets innovants entre les établissements scolaires et les différents secteurs culturels, afin d'aider les jeunes à acquérir des compétences démocratiques essentielles.

5. Dans le cadre des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et du Pacte vert pour l'Europe, l'Assemblée estime que les investissements réalisés dans l'éducation et dans les secteurs de la culture et de la création en Europe pourraient également faire partie intégrante des investissements effectués dans l'innovation, qui conduisent à des économies plus durables et plus créatives. La création de synergies, l'intégration de la culture et de l'éducation dans d'autres secteurs et la mise en place de mesures d'incitation à l'établissement de partenariats créatifs avec le secteur privé pourraient donc être essentielles pour l'avenir.

6. L'espace numérique est devenu le principal lieu où les écoles et les établissements d'enseignement supérieur dispensent leur enseignement et où de nombreux acteurs des secteurs de la culture et de la création se produisent et entrent en contact avec leur public. Si cette tendance peut être très positive pour démocratiser l'accès à l'éducation et à la culture, elle est également porteuse de graves menaces. L'évolution rapide vers une utilisation quasi exclusive des technologies numériques a accentué la fracture numérique et les inégalités existantes et a privé les artistes et le secteur de la création de revenus équitables, en raison de l'absence de réglementation. L'Assemblée estime donc qu'il serait urgent de remédier aux problèmes qui subsistent avec les fournisseurs numériques mondiaux et d'établir un solide cadre numérique européen bien adapté à l'enseignement en ligne et aux diverses offres culturelles en ligne.

7. En conséquence, l'Assemblée appelle les gouvernements et les parlements des États membres du Conseil de l'Europe à évaluer les enseignements tirés de la mise en œuvre des mesures d'urgence et à revoir leurs politiques, en mettant davantage l'accent sur la perspective à long terme, ainsi qu'à remédier aux faiblesses structurelles qui se sont aggravées pendant la pandémie de covid-19. Les décideurs politiques devraient en particulier:

7.1. s'agissant du cadre politique global:

7.1.1. intégrer l'éducation et la culture dans les plans nationaux de relance en réponse à la covid-19 et les stratégies à long terme;

2. Projet de résolution adopté à l'unanimité par la commission le 28 septembre 2021.

- 7.1.2. relancer un vaste débat sur les politiques en matière d'éducation et de culture, en encourageant la participation des citoyens à ce débat et en y associant les parties prenantes concernées;
 - 7.1.3. envisager une perspective plus large dans tous les secteurs où les investissements réalisés dans l'éducation et dans les secteurs de la culture et de la création peuvent également faire partie intégrante des investissements effectués dans l'innovation, qui conduisent à des économies plus durables et plus créatives, conformément aux Objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies à l'horizon 2030;
 - 7.1.4. créer des synergies entre les secteurs de la culture et le système éducatif, y compris l'éducation formelle et l'apprentissage tout au long de la vie, en encourageant les partenariats innovants pour promouvoir l'inclusion sociale et une culture de l'inclusion;
- 7.2. s'agissant des secteurs culturels:
- 7.2.1. défendre le droit de chacun de participer à la vie culturelle en le considérant comme un droit de l'homme fondamental;
 - 7.2.2. assurer un financement durable des politiques culturelles et élaborer une réflexion stratégique au niveau interministériel pour intégrer la culture et la créativité dans d'autres domaines d'action comme l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi, la recherche et l'innovation, les services sociaux, la protection sociale et la santé; et renforcer la participation du public à la définition des politiques culturelles;
 - 7.2.3. mettre en place des mécanismes d'aide aux artistes et aux micro-entreprises liées à la culture et continuer à soutenir financièrement les échanges européens et les coproductions européennes, afin de maintenir la diversité des expressions culturelles et créatives et le pluralisme culturel, qui reflètent la vitalité des identités culturelles européennes et sont également des facteurs positifs pour l'innovation, la compétitivité mondiale et le développement durable;
 - 7.2.4. améliorer les modalités de travail des travailleurs culturels classiques et atypiques, afin de leur garantir la sécurité sociale et des niveaux de revenus décent, et leur dispenser une formation sur la création de revenus et le financement de projets, ainsi que sur les compétences numériques;
 - 7.2.5. coopérer au niveau européen pour renforcer la protection juridique des auteurs et réglementer les plateformes numériques, afin de garantir des revenus équitables et une protection juridique au travail artistique et créatif en ligne;
- 7.3. s'agissant de l'éducation:
- 7.3.1. prendre toutes les initiatives nécessaires pour promouvoir l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active au moyen d'une éducation inclusive de grande qualité, conformément à l'Objectif de développement durable 4 des Nations Unies et à la Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec (2012)13, et en utilisant au mieux le matériel pédagogique, les lignes directrices et les outils pratiques du Conseil de l'Europe disponibles;
 - 7.3.2. stimuler à la fois l'acquisition de connaissances et l'épanouissement personnel des apprenants, envisager différents modèles d'enseignement, depuis l'enseignement en classe jusqu'à l'utilisation de ressources et de possibilités d'apprentissage de qualité, en ligne et mixte, en passant par le travail en petits groupes, et renforcer davantage le rôle que les établissements scolaires jouent dans le développement des compétences des élèves en matière de culture démocratique;
 - 7.3.3. élaborer une approche fondée sur les droits dans le cadre de l'éducation inclusive, en valorisant la dignité humaine et les droits de l'homme, ainsi qu'une compréhension critique des inégalités sociales;
 - 7.3.4. élaborer des mécanismes qui garantiront l'existence d'une éducation en ligne de qualité dépourvue des préjugés liés au genre, à l'origine ethnique, à la culture, à l'âge et des autres préjugés;
 - 7.3.5. prendre dûment en considération le droit des apprenants issus de groupes linguistiques minoritaires d'apprendre dans leur propre langue, notamment dans l'enseignement primaire;

- 7.3.6. fournir des environnements d'apprentissage sûrs (dans les écoles, les bibliothèques ou d'autres institutions publiques) pour éviter les pertes d'apprentissage et l'exclusion;
- 7.3.7. réévaluer et revoir l'enseignement proposé aux élèves défavorisés et à ceux qui ont des besoins particuliers; envisager la création de groupes de soutien composés de diverses parties prenantes dans les établissements scolaires ou au niveau local, afin de fournir un soutien pédagogique adéquat en coopération avec les enseignants (bénévoles formés, groupes de parents, psychologues spécialisés et autres professionnels, spécialistes en informatique);
- 7.3.8. dispenser aux enseignants et assistants éducatifs une formation initiale et continue et des conseils pour mettre en œuvre de manière ouverte et créative le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe dans les établissements scolaires; envisager de créer des conditions propices aux partenariats innovants tout en impliquant des institutions culturelles et des artistes individuels dans ce processus;
- 7.3.9. faciliter le développement professionnel en ligne des enseignants et leurs possibilités d'apprentissage entre enseignants, afin qu'ils puissent se rencontrer à distance et partager leurs expériences; inclure une formation méthodologique pertinente et un accès aux ressources éducatives dans le cadre des possibilités d'apprentissage numérique pour les enseignants;
- 7.3.10. garantir un accès gratuit aux environnements d'apprentissage virtuel, qui donnent accès à des ressources éducatives ouvertes, afin de réduire la dépendance à l'égard des plates-formes numériques fournies par des entreprises privées.

8. L'Assemblée invite l'Union européenne à coopérer avec le Conseil de l'Europe et à soutenir les projets innovants et les programmes européens d'échange susceptibles d'offrir des orientations pour élaborer de nouveaux modèles qui assureront un fonctionnement viable et durable des secteurs de l'éducation et de la culture. La création de synergies, l'intégration de la culture et de l'éducation dans d'autres secteurs et la mise en place de mesures d'incitation à l'établissement de partenariats créatifs avec le secteur privé pourraient être essentielles pour l'avenir, conformément aux Objectifs de développement durable des Nations Unies et au Pacte vert pour l'Europe de l'Union européenne. L'Assemblée estime en outre qu'il serait urgent de remédier aux problèmes qui subsistent avec les fournisseurs numériques mondiaux et d'établir un solide cadre numérique européen pour continuer à démocratiser l'accès à l'éducation et à la culture, tout en veillant à ce qu'il soit bien adapté à l'enseignement en ligne et garantisse un traitement et des revenus équitables aux offres culturelles en ligne.

B. Projet de recommandation³

1. L'Assemblée parlementaire, se référant à sa Résolution ... (2021) «L'impact de la pandémie de covid-19 sur l'éducation et la culture», estime que l'éducation et la culture sont primordiales pour la stabilité démocratique en Europe, car elles permettent aux individus d'acquérir des connaissances, un esprit critique et une meilleure connaissance du monde, d'interagir avec autrui, de faire entendre leur voix et de définir leur rôle dans la société. La citoyenneté active, en particulier des jeunes, sera essentielle pour relever collectivement les nombreux défis sociaux, culturels, économiques et environnementaux du XXI^e siècle.

2. Le Conseil de l'Europe a une longue expérience en matière d'éducation et de culture et il doit continuer à jouer un rôle moteur pour qu'elles fassent partie intégrante du processus démocratique. À cet égard, l'Assemblée soutient pleinement les travaux intergouvernementaux qui visent à énoncer des principes directeurs et à élaborer des outils pratiques pour aider les États membres à façonner de nouveaux modèles de fonctionnement synergique et durable des secteurs de l'éducation et de la culture, qui fassent perdurer à l'avenir des sociétés démocratiques, empreintes de cohésion, inclusives et résilientes.

3. L'Assemblée se félicite de l'adoption, par la Conférence informelle des ministres de l'Éducation tenue le 29 octobre 2020, d'une Déclaration politique et d'une Feuille de route pour action destinées à aider les États membres à faire face aux difficultés rencontrées en matière d'éducation en raison de la pandémie, et en particulier de la recommandation qui préconise de rassembler les pratiques pertinentes d'enseignement en ligne ou hybride grâce au Réseau des écoles démocratiques et d'élaborer un programme complet de formation en ligne à l'intention des personnes chargées d'assurer l'Éducation à la citoyenneté numérique.

4. En conséquence, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres de charger les secteurs concernés du Conseil de l'Europe:

4.1. d'envisager l'élaboration d'un instrument normatif relatif à une éducation inclusive de qualité, en tenant compte du nouvel environnement éducatif en ligne et hybride;

4.2. de poursuivre et de finaliser, conformément à la Déclaration des ministres, les travaux relatifs à un cadre modèle qui vise à régir les partenariats équitables entre les entreprises et les établissements d'enseignement, dans le respect de la mission générale de service public de l'éducation;

4.3. d'élaborer des éléments d'orientation en faveur d'approches de partenariats innovants entre les secteurs de l'éducation et de la culture, afin de mettre en œuvre le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe et de favoriser l'éducation à la culture et au patrimoine dans les États membres;

4.4. conformément aux Objectifs de développement durable des Nations Unies, de coopérer avec l'Union européenne au soutien de projets innovants et de programmes européens d'échange susceptibles de maintenir le fonctionnement durable des secteurs de l'éducation et de la culture, et d'établir un solide cadre numérique européen, bien adapté à l'éducation et à la culture en ligne.

3. Projet de recommandation adopté à l'unanimité par la commission le 28 septembre 2021.

C. Exposé des motifs par M. Constantin Efstathiou, rapporteur

1. Introduction

1. La proposition de résolution⁴ à l'origine du présent rapport, déclare à juste titre en préambule que «L'éducation et la culture sont une source de renouveau intellectuel et de développement humain. L'accès à l'éducation et l'exposition à la culture aident les gens à acquérir des connaissances, un esprit critique et une compréhension plus vaste du monde, à interagir avec autrui, à faire entendre leur voix et à définir leur rôle dans la société».
2. Les deux secteurs ont été durement touchés par la pandémie de covid-19. Au printemps 2020, durant la période de confinement total imposée dans la plupart des pays européens, les crèches, les établissements d'enseignement primaire et secondaire ainsi que les universités ont été fermés. Une solution hybride combinant présence physique limitée et enseignement à distance est devenue la norme par la suite. Des leçons doivent être tirées afin d'éviter un creusement des inégalités dans l'accès à l'éducation au fil du temps. Il est ainsi essentiel de procéder à des investissements dans les équipements techniques, la formation des enseignants et l'accompagnement adéquat des élèves et de leurs familles.
3. En raison de la distanciation physique, du confinement et de l'arrêt des activités touristiques, la plupart des établissements culturels ont été contraints de fermer. Ce secteur a été particulièrement durement touché par les deuxième et troisième vagues de la pandémie, en automne 2020 et au premier trimestre 2021. Les pertes économiques sont importantes. À titre d'exemple, les recettes des musées européens ont diminué en moyenne de 80 %. Les petits établissements culturels indépendants, en particulier, risquent de disparaître s'ils ne reçoivent aucun soutien des pouvoirs publics. En Europe, sept millions d'artistes et de professionnels de la culture risquent de perdre leur emploi du fait de leur situation précaire.
4. Les longues périodes d'isolement pendant la pandémie de covid-19 ont montré à quel point l'accès à l'éducation ainsi que la participation et le contact avec la culture sont primordiales pour le bien-être individuel et collectif. Ces deux secteurs doivent continuer de jouer leur rôle fondamental dans le maintien d'une société inclusive et démocratique, et ce en réduisant les inégalités, en créant des opportunités en particulier pour les jeunes, à développer un état d'esprit positif et à acquérir des compétences pour devenir des citoyens proactifs et créatifs dans une démocratie saine et dynamique.
5. Dans mon rapport⁵ et conformément à la proposition de résolution, je ferai valoir avec force que l'éducation et la culture font partie intégrante des processus démocratiques et de la stabilité en Europe et que l'Assemblée parlementaire devrait appeler les États membres à veiller à ce que ces deux secteurs restent une priorité politique, non seulement dans le cadre des mesures de soutien d'urgence, mais aussi dans les stratégies de relance nationales. Les années de pandémie marquent un tournant et sont peut-être l'occasion de concevoir de nouveaux modèles propres à assurer un fonctionnement viable, durable et innovant des secteurs de l'éducation et de la culture et à développer des synergies plus fortes à l'avenir.

2. Impacts de la pandémie et enseignements tirés de l'expérience

6. La pandémie de covid-19 a transformé notre vie de manière radicale et très rapidement. Les technologies numériques sont devenues indispensables pour permettre un accès continu à l'éducation et, s'agissant des secteurs de la culture, pour offrir une présence en ligne afin d'assurer une continuité culturelle pendant les périodes de confinement et de compenser l'absence de public physique. Si cette transition numérique opérée à la hâte a apporté des solutions rapides à cette situation d'urgence, elle a, en même temps, creusé les écarts en matière d'infrastructures et de compétences numériques entre, d'un côté, les grandes institutions numériquement développées et, de l'autre, les petits établissements défavorisés, dont les ressources et les compétences sont plus limitées. En conséquence, l'accentuation des disparités dans l'accès

4. [Doc. 15119](#).

5. Je tiens à remercier les experts qui m'ont apporté leur aide: M^{me} Olena Styslavska, formatrice d'enseignants et consultante pédagogique dans le domaine de la citoyenneté démocratique, des droits humains et de l'éducation interculturelle en Pologne, pour ses travaux sur l'enseignement en ligne de qualité [AS/Cult/Inf (2021) 05], et M. Călin Rus, Directeur de l'Institut interculturel de Timișoara (Roumanie), pour son rapport sur l'éducation inclusive [AS/Cult/Inf (2021) 04]. En ce qui concerne les répercussions de la crise sanitaire et l'analyse des défis pour les secteurs de la culture en Europe, je tiens aussi à remercier trois experts qui ont participé aux auditions que la commission a organisées le 3 décembre 2020 et le 21 mai 2021: M. Philippe Kern, Directeur général, KEA, Bruxelles, M^{me} Isabelle de Voldere d'IDEA Consult et M^{me} Sylvia Amman d'Inforelais, coauteurs de l'étude d'experts du Parlement européen intitulée "[Les secteurs de la culture et de la création dans l'Europe post-Covid-19](#)".

à l'éducation et à la culture au format numérique n'a fait qu'amplifier les inégalités existantes entre les personnes, les communautés, les institutions, les organisations publiques et privées, les villes, les régions et les pays, et pourrait créer de nouvelles formes d'inégalités, conséquences de la pandémie de covid-19.

7. Si les technologies numériques se sont révélées très utiles pendant la situation d'urgence, je soutiens haut et fort qu'elles ne sauraient remplacer le contact humain et les interactions sociales, qui sont essentiels aux activités éducatives et culturelles.

2.1. Impacts sur l'éducation

8. Les systèmes éducatifs européens ont, pour la plupart, réagi rapidement pour préserver l'apprentissage malgré les mesures de distanciation physique et la fermeture des établissements scolaires. D'après le site web de la Banque mondiale⁶, les approches les plus courantes coordonnées par les autorités pédagogiques ont été le passage à l'éducation en ligne, la diffusion de contenus éducatifs à la télévision et à la radio, la mise en place de systèmes et de plates-formes d'apprentissage en ligne, le soutien par téléphone, la publication de supports pédagogiques imprimés, l'élaboration de lignes directrices pour l'enseignement à distance et la création de référentiels d'apprentissage en ligne.

9. Les établissements d'enseignement primaire et secondaire ont dû passer de l'enseignement obligatoire en présentiel à l'apprentissage en ligne et à la scolarisation à domicile, le plus souvent moyennant l'appui des enseignants et des parents. Les établissements d'enseignement supérieur ont organisé indépendamment leurs enseignements à distance. Les solutions en nuage, l'apprentissage en ligne et les plates-formes collaboratives de sociétés comme Microsoft et Google, mises en accès gratuit pendant le confinement, ont connu un essor sans précédent. Il ressort de la base de données conjointe UNESCO-UNICEF-Banque mondiale que tous les pays européens ont recouru à l'enseignement à distance en ligne pour 100 % des cours dans le primaire et les premier et deuxième cycles du secondaire, et 50 % des cours environ dans l'éducation préprimaire. Près de 50 % des pays ont diffusé des émissions pédagogiques à la télévision, 25 % ont utilisé la radio et des documents écrits à des fins pédagogiques⁷. Les fermetures d'établissements ont perturbé l'évaluation des élèves et le contrôle des acquis. Les examens ont été reportés dans de nombreux pays, voire annulés dans quelques-uns ; ailleurs, ils ont été remplacés par un contrôle continu ou d'autres solutions, comme des épreuves en ligne pour les examens finaux⁸.

10. Certains pays ont opté pour des solutions moins courantes, par exemple en adaptant leur législation sur l'évaluation et la notation à l'enseignement à distance, en intensifiant la formation des enseignants et les échanges d'expériences entre eux, en adaptant les classes en ligne aux apprenants présentant des besoins spéciaux, en associant des apprenants aux décisions lors du passage à l'enseignement et à l'apprentissage à distance, en apportant un soutien psychologique aux apprenants et à leurs parents, en fournissant un accès gratuit à l'internet ou du matériel pédagogique à distance aux apprenants en difficulté financière⁹.

2.1.1. Apprenants défavorisés

11. Le passage à l'apprentissage à distance a présenté un surcroît de difficultés pour les élèves handicapés ou ayant des besoins éducatifs particuliers: freins divers à l'utilisation de la technologie, accès limité au soutien pédagogique et à l'apprentissage individualisé, perte de liens sociaux, etc. Les supports pédagogiques conçus pour la transmission de connaissances en ligne n'étaient toujours pas disponibles dans des formats adaptés aux personnes atteintes d'un handicap visuel, auditif ou intellectuel ou de troubles de l'apprentissage.

12. Les parents d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers ont été confrontés à de grandes difficultés pendant cette période; ils n'y étaient souvent pas préparés et ne disposaient pas du soutien nécessaire pour y faire face. De nombreux cas de régression cognitive due à la perte de contacts avec l'école ont été signalés. Les parents se sont retrouvés livrés à eux même pour répondre aux besoins complexes de prise en charge, d'apprentissage et de soutien émotionnel de leurs enfants à besoins éducatifs particuliers. Dans les familles où il y avait d'autres enfants, ceux-ci ont souvent reçu une attention limitée, ce qui a eu des conséquences négatives sur leur bien-être et leur apprentissage.

6. D'après «How countries are using edtech (including online learning, radio, television, texting) to support access to remote learning during the Covid-19 pandemic», Banque mondiale, www.worldbank.org/en/topic/edutech/brief/how-countries-are-using-edtech-to-support-remote-learning-during-the-covid-19-pandemic.

7. Policy Brief: «Education during Covid-19 and beyond», ONU, août 2020.

8. UNESCO, «Covid-19 A glance of national coping strategies on high stakes examinations and assessment».

9. Banque mondiale, *op. cit.*

13. Dans de nombreux cas, les enseignants qui se sont efforcés de s'adapter à l'apprentissage à distance ont choisi de s'intéresser surtout aux élèves qui disposaient des moyens technologiques nécessaires et étaient en situation de suivre cet apprentissage et ont tout simplement ignoré les besoins de ceux pour qui ce n'était pas le cas et pour lesquels ces conditions de départ n'étaient pas réunies. Même les enseignants qui faisaient auparavant des efforts pour adapter leur enseignement à la diversité de leurs classes se sont sentis obligés d'établir des priorités et d'accepter que certains élèves restent hors de portée.

14. Cela étant, des enseignants et des écoles ont fait des efforts supplémentaires pour mettre en place un soutien spécifique et adapté, y compris:

- l'adaptation des méthodes d'enseignement en ligne, des devoirs distribués et de la manière de les communiquer, afin que le plus grand nombre possible d'élèves en soient informés;
- la distribution de documents et devoirs imprimés aux élèves ne disposant pas de connexion à Internet;
- la mise à disposition d'équipement informatique et/ou d'un accès gratuit à Internet pour les élèves de milieux défavorisés;
- l'ouverture partielle des écoles pour les élèves n'étant pas dans de bonnes conditions pour travailler à la maison;
- la mise à disposition de ressources d'apprentissage adaptées à utiliser avec l'aide de la famille ou pour le travail personnel.

15. Ces réponses du système éducatif ont été conçues en fonction des possibilités perçues comme raisonnables et non en fonction des besoins effectifs à prendre en compte pour assurer l'égalité d'accès à l'éducation. De plus, cela n'a pas résolu les effets plus complexes et subtils de l'exclusion, qui peuvent entraîner des conséquences négatives importantes à long terme, comme le sentiment d'être déconnecté de ses camarades de classe, une perception de la situation et une image de soi négatives et de la frustration, et peuvent même pousser à un décrochage scolaire prématuré.

2.1.2. Enseignements tirés de l'expérience

16. Alors que l'enseignement et l'apprentissage en ligne se généralisaient dans tous les systèmes éducatifs, cette transition hâtive a mis en évidence les disparités en matière d'infrastructures et de compétences numériques entre les établissements scolaires, les régions, les pays et les milieux socio-économiques. En 2019 déjà, je constatais, dans mon rapport sur «Le rôle de l'éducation à l'ère du numérique: des «natifs du numérique» aux «citoyens numériques»,¹⁰ que moins de la moitié des enfants de l'Union européenne étaient scolarisés dans des établissements disposant d'équipements numériques, et seulement 20 à 25 % avaient des enseignants utilisant aisément ces technologies dans la salle de classe. Le fossé était encore plus grand à l'échelle de l'ensemble du Conseil de l'Europe.

17. On trouve facilement du matériel pédagogique dans les langues les plus courantes, mais plus difficilement dans les langues régionales ou minoritaires, ce qui est pourtant nécessaire pour garantir les droits linguistiques et assurer la cohésion sociale et l'inclusion de tous. L'apprentissage en ligne à distance permet une meilleure prise en compte des besoins particuliers des apprenants, ce qui est un avantage considérable, mais l'un de ses inconvénients majeurs est qu'il peut aussi creuser les inégalités et renforcer les préjugés.

18. À mesure que les systèmes d'éducation européens sortent de l'urgence et s'orientent vers des solutions plus durables, il devient important de tirer et d'évaluer les leçons de cette expérience afin d'identifier des moyens de mieux intégrer les environnements d'enseignement et d'apprentissage innovants dans la scolarité. La première leçon du confinement est que la technologie ne saurait se substituer à la salle de classe et que le contact humain direct est irremplaçable dans l'éducation. Elle peut toutefois faciliter notablement l'enseignement et l'apprentissage, en apportant plus de liberté et de souplesse et en favorisant l'inclusion et l'accessibilité.

10. Doc. 15000, Résolution 2313 (2019) et Recommandation 2167 (2019).

2.2. Impacts sur les secteurs de la culture

2.2.1. Analyse secteur par secteur

19. La fermeture ou l'arrêt de la plupart des établissements et activités culturels au cours de la première, puis de la deuxième ou troisième vague de la pandémie de covid-19 a eu un effet dévastateur sur les secteurs de la culture, en particulier sur les musées, les théâtres, les bibliothèques et les librairies, les cinémas, les arts de la scène et les festivals, l'édition, le patrimoine culturel, l'artisanat, l'audiovisuel et sa production.

2.2.1.1. Arts de la scène

20. Les arts de la scène comptent parmi les secteurs les plus durement touchés parce qu'ils se déroulent dans un lieu accueillant du public. L'annulation des manifestations, spectacles et festivals a produit des effets négatifs en chaîne qu'il a été très difficile de compenser, même lorsque les lieux de représentation ont pu rouvrir moyennant une jauge limitée.

21. La perte de recettes dans les diverses disciplines des arts de la scène (théâtre, danse, opéra, cirque, spectacle en plein air, etc.) est liée à l'interruption des ventes de billets, des subventions, des parrainages et des dons. D'autres sources de revenus se sont taries, notamment les contrats commerciaux liés à la restauration, les recettes publicitaires et les frais de participation aux ateliers et *master classes*. Lorsque les responsables de lieux de représentation se sont désengagés sans compenser les pertes, les artistes indépendants ont particulièrement souffert, en raison de la précarité de leur situation et de leurs droits sociaux et contractuels trop limités. Dans certains pays, les artistes n'ont pas pu compter sur les aides publiques, car ils n'y étaient pas éligibles. De plus, la plupart des artistes de scène indépendants sont recrutés dans le cadre d'un projet, sur la base d'un portfolio, et ont pâti de la fermeture des frontières internationales et de l'arrêt des projets internationaux.

22. Derrière chaque spectacle ou festival d'art vivant se cache un vaste écosystème de professionnels qui interviennent en soutien (techniciens, monteuses de scènes, costumiers, maquilleurs, éclairagistes, sociétés chargées de l'organisation des manifestations). L'ampleur des dommages est donc colossale et s'étend bien au-delà de la vente de billets. De plus, la perte directe de recettes due à l'annulation des festivals et autres manifestations a eu des répercussions indirectes sur les économies locales.

2.2.1.2. Musique

23. La covid-19 n'a pas le même impact sur la musique enregistrée et sur la musique jouée en direct. Live DMA Network¹¹ a calculé que les lieux de concert ont accueilli 17 millions de spectateurs en 2020, contre 70 millions prévus, soit une baisse de fréquentation de 74 % par rapport à 2019. La perte de recettes de 2 600 lieux de concert en direct membres du réseau Live DMA Network est évaluée à 1,2 milliard d'euros, soit une diminution de 64 % pour 2020. L'impact sur les musiciens indépendants qui se produisent en direct et sur le personnel technique accompagnant est considérable. En revanche, les recettes des plates-formes de diffusion de musique en continu et les ventes numériques de musique enregistrée ont moins souffert de la crise, bien que pour la promotion des artistes, elles soient étroitement liées à l'interprétation en direct. Cela dit, la crise a retenti sur les ventes physiques, car l'écoute de la musique a rapidement basculé sur les plates-formes numériques, accélérant une tendance qui se dessinait déjà avant la pandémie. La fermeture des détaillants et la défaillance des chaînes d'approvisionnement ont eu de lourdes conséquences sur les activités commerciales. À titre d'exemple, le secteur allemand de la musique a évalué les dommages causés par la covid-19 à près de 5,5 milliards d'euros pour le premier semestre 2020.

2.2.1.3. Musées et sites appartenant au patrimoine culturel

24. Les musées, galeries d'art et sites du patrimoine culturel ont dû fermer en mars 2020. Certains ont pu rouvrir pendant l'été, avant de fermer à nouveau lors de la deuxième vague à l'automne puis de rouvrir progressivement en mai 2021. Si les musées et sites patrimoniaux publics ont bénéficié d'aides d'urgence dans la majorité des pays européens, les pertes d'emploi ont été plus ou moins importantes selon la taille et l'emplacement de l'établissement, et particulièrement lourdes dans les petites structures privées. La perte des recettes liées à la vente de billets dans les musées et les sites du patrimoine culturel s'est accompagnée d'une baisse des parrainages et des financements par les organisations caritatives. Outre les activités relevant du cœur de métier, les services auxiliaires – souvent externalisés – ont aussi essuyé des pertes.

11. www.live-dma.eu.

25. Pour compenser la perte du public physique, la plupart des grands musées et sites patrimoniaux ont accru leur présence numérique en ligne (communication via internet, tours virtuels, expositions en ligne). Mais les petits établissements ne disposant pas du personnel formé nécessaire pour passer rapidement à la communication numérique et aux présentations en ligne, il leur faut aujourd'hui trouver de nouvelles sources de financement.

2.2.1.4. Artisanat d'art

26. Les artistes et artisans, confrontés à une perte de revenus et à l'annulation des ventes, des commandes et des manifestations (foires, festivals, ateliers), ont particulièrement souffert. Le passage aux plates-formes numériques et l'aide des programmes de soutien n'ont que partiellement compensé ces pertes. La baisse importante du nombre de touristes internationaux sur l'ensemble du territoire européen est un autre facteur qui a eu et continuera d'avoir de fortes répercussions sur ce secteur.

2.2.1.5. Secteur de l'audiovisuel

27. L'industrie cinématographique a gravement souffert des conséquences des mesures de confinement sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Les annulations ou reports de tournage et de production ont touché toutes les équipes artistiques et techniques, car souvent, la plupart des professionnels sont à leur compte. La majorité des cinémas d'Europe ayant fermé pendant de longues périodes, le secteur de la distribution a subi une grave perte de revenus et n'a donc pas pu couvrir les frais techniques et les dépenses de marketing engagés pour la sortie des films. Les petits cinémas indépendants sont particulièrement menacés.

28. Les mesures liées à la covid-19 ont aussi conduit à l'annulation et au report des festivals du film européens et internationaux, qui sont d'importantes places de marché pour l'industrie cinématographique. Certains festivals ont adopté le format numérique en 2020, à l'image du Festival de Cannes, lors duquel 12 500 participants ont assisté à des présentations et spectacles virtuels et 4 000 films de 120 pays ont été présentés.

29. La diffusion en ligne a été beaucoup moins touchée par la crise sanitaire. Les abonnements de vidéo à la demande étaient déjà en hausse avant la pandémie et cette tendance s'est accélérée. Les grandes plates-formes de diffusion comme Netflix et Prime Video (Amazon) ont conquis une grosse part du marché du fait des confinements successifs.

2.2.1.6. Édition

30. Avec l'interruption des grands canaux de distribution en raison de la fermeture des librairies et des petits commerces, associée à la restriction des déplacements et des activités, de nombreux éditeurs ont connu une réduction massive de leur activité. De ce fait, la sortie de nombreux nouveaux titres a été annulée ou reportée, ce qui a eu un impact sur les recettes. Les licences des maisons d'édition ont été assouplies pendant la crise, notamment en France, où plusieurs éditeurs ont offert aux bibliothèques des conditions de licence plus avantageuses. Au Royaume-Uni, les prêts de livres électroniques dans les bibliothèques ont doublé.

31. De nombreux coûts d'édition étaient déjà subventionnés ou irrécouvrables. Les acquisitions de droits, les activités de traduction, la promotion, la logistique, entre autres, ont été touchées. La perte de revenus concerne aussi les auteurs et les traducteurs, qui ont pâti de l'annulation des lectures, des ateliers et des foires du livre ou de retard dans les avances sur droits d'auteur ou encore de l'annulation des contrats. À titre d'exemple, Amazon a considérablement baissé le prix des livres électroniques, ce qui s'est répercuté sur la rémunération des auteurs. Du fait de la demande croissante en contenus numériques, de nombreux éditeurs ont décidé de ne sortir certains titres que dans ce format. Contrairement aux lourdes pertes subies par les petites librairies européennes, les ventes en ligne se sont envolées, bénéficiant tout particulièrement aux grandes sociétés de distribution comme Amazon.

2.2.2. Évaluation initiale et enseignements tirés de l'expérience

32. Une évaluation précise des conséquences socio-économiques globales sur le secteur de la culture en Europe fait encore défaut, étant donné que les estimations de chaque sous-secteur et celles établies au plan national varient en termes de méthodologie et de contenu, mais aussi en raison de l'incertitude quant à l'avenir. Toutefois, les différentes prévisions disponibles donnent un aperçu de la gravité des dommages subis par les différents secteurs culturels.

33. Par exemple, au printemps 2020, les musées européens ont enregistré une baisse moyenne de 80 % de leurs revenus selon le Réseau des organisations de musées européens (NEMO). Une enquête de suivi est actuellement menée afin de dresser un état des lieux de la situation actuelle des musées au niveau européen, et de la manière dont ils font face aux problèmes découlant de la deuxième vague de la pandémie. La baisse de la philanthropie entraînera également des dommages à long terme, car tant les entreprises que les fondations souffrent de pertes économiques liées à la crise.

34. La situation des institutions culturelles indépendantes de taille réduite est extrêmement préoccupante sachant qu'elles sont particulièrement menacées de disparition en l'absence de soutien des pouvoirs publics. De plus, ce sont quelque sept millions d'artistes et de professionnels de la culture en Europe qui risquent de perdre leur emploi à cause de la précarité de la situation, étant donné leur statut d'indépendant pour la plupart.

35. Par ailleurs, de nombreux artistes et institutions culturelles ont mis en ligne une partie de leurs productions actuelles ou passées afin d'assurer une certaine continuité culturelle pendant le confinement. Mais après avoir proposé leurs œuvres gratuitement sur internet, seront-ils en mesure d'être rétribués pour leurs œuvres une fois la situation rétablie? Je pense qu'il sera important de résoudre cette question, étant donné l'augmentation probable des productions culturelles en ligne, à l'origine d'une nouvelle tendance en faveur de la démocratisation de la culture à l'ère post-pandémique.

36. Depuis mars 2020, les décideurs d'Europe ont pris en urgence et avec vigueur une multitude de mesures inédites pour aider les secteurs de la culture et de la création à survivre à la crise. Malheureusement, les mesures de soutien mises en place ne font pas le poids face aux pertes de revenus qui sont attendues.

37. Dans de nombreux pays, les artistes et les professionnels de la culture exerçant à leur compte ont aussi bénéficié de l'aide d'urgence, et ce malgré leurs droits sociaux globalement insuffisants. Mais ces mesures d'urgence étaient limitées dans le temps et trop fragmentaires pour offrir des conditions de vie et de travail durables.

38. Alors que les acteurs étatiques mettaient la priorité sur les aides génératrices de revenus et les mesures de réduction des coûts, les organismes non publics s'attachaient, pour surmonter la crise, à investir dans des mesures pour l'innovation. Toutefois, le concept d'«innovation» s'est généralement limité à la transition numérique, sans réelle perspective de relever, plus largement, d'autres défis majeurs pour la société.

3. Vision de l'éducation et de la culture dans les stratégies de relance nationales

39. Nos sociétés auront besoin de citoyens ouverts aux suggestions, fermement attachés aux valeurs démocratiques et aux droits humains, disposés à interagir de manière constructive et à accepter le défi des opinions divergentes, capables de discernement et à même d'apprécier ce qui peut rapprocher les êtres humains plutôt que d'accentuer les clivages. Ces attitudes constructives seront essentielles pour relever les nombreux défis sociaux, culturels, économiques et environnementaux du XXI^e siècle.

40. La pandémie de covid-19 est donc l'occasion de concevoir de nouveaux modèles capables de garantir un fonctionnement viable, durable et innovant des secteurs de l'éducation et de la culture. Les gouvernements et les parlements joueront un rôle de premier plan en définissant une vision claire pour le futur ainsi que des stratégies globales à long terme pleinement intégrées dans les plans de relance post-covid-19.

41. Les stratégies nationales devraient mettre à profit les synergies et reconnaître que la culture et l'éducation sont intimement liées. Les politiques éducatives et culturelles devraient se renforcer mutuellement. Le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe¹², qui définit 20 compétences dans quatre domaines clés comprenant les valeurs, les attitudes, les compétences et les connaissances, et la compréhension critique, fournit, selon moi, un excellent point de départ pour développer des partenariats et des projets innovants entre les établissements scolaires et les différents secteurs de la culture, afin d'aider les jeunes à acquérir ces compétences démocratiques fondamentales.

12. www.coe.int/fr/web/campaign-free-to-speak-safe-to-learn/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture.

42. Ce type de partenariat créatif entre les secteurs de l'éducation et de la culture permettrait aussi d'élargir et de démocratiser l'accès des jeunes à la culture et leur donnerait une occasion de s'investir activement et de manière créative dans différentes expressions culturelles¹³. Dans son rapport sur le droit de chacun de participer à la vie culturelle¹⁴, M^{me} Muriel Marland-Militello (France, PPE/DC) soulignait le rôle de l'État et des collectivités locales, qui doivent susciter le «désir de culture» chez les jeunes, faisant valoir que ce type d'initiatives ferait appel à leur sensibilité subjective et à leur imagination créative, en leur procurant une grande liberté d'initiatives et en leur donnant confiance en eux à un moment crucial de leur existence pendant lequel ils construisent leur devenir de citoyens adultes.

43. Dans son rapport intitulé «Culture et la démocratie»¹⁵, M^{me} Vesna Marjanović (Serbie, SOC) plaidait en faveur non seulement de l'intégration plus systématique des activités culturelles dans le système éducatif comme moyen d'améliorer l'accès des enfants et des jeunes marginalisés et défavorisés, mais aussi en faveur de politiques visant à intégrer les activités culturelles dans d'autres domaines d'action, comme la santé, les services sociaux, les établissements pénitentiaires et les programmes de réinsertion des détenus. La culture et l'éducation sont deux moyens puissants de combattre l'exclusion, de motiver les personnes les plus vulnérables ou marginalisées de la société, de leur redonner espoir et de renforcer leur autonomie.

44. Dans le contexte des Objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et du Pacte vert pour l'Europe, qui visent à relever les multiples défis qui se posent à nous partout dans le monde, je soutiendrais l'idée selon laquelle les investissements dans le secteur de l'éducation et le secteur de la culture et de la création pourraient figurer parmi les investissements dans l'innovation visant à permettre l'édification d'économies plus durables et créatives pour le futur. L'intégration de la culture et de l'éducation dans d'autres secteurs et l'élaboration de dispositifs incitatifs pour l'instauration de partenariats créatifs avec les secteurs privés pourraient donc être des aspects essentiels des futures politiques de l'après-covid. Dans le cadre de ce processus, le législateur a la responsabilité de s'assurer que ces partenariats sont respectueux et équilibrés et qu'ils reposent sur un ensemble de règles bien définies.

45. Les technologies numériques modifient de manière radicale la société européenne et l'économie, tendance qui s'est accélérée pendant la pandémie de covid-19. L'espace numérique est devenu le principal lieu où les professionnels de l'éducation et de nombreux acteurs des secteurs de la culture et de la création ont pu poursuivre leurs activités et rester en contact avec leur auditoire. Si cette tendance peut se révéler très positive parce qu'elle contribue à démocratiser l'accès à l'éducation et à la culture et inciter l'activité individuelle, elle fait aussi peser de graves menaces, car elle creuse la fracture numérique et les inégalités et aussi parce qu'en l'absence de réglementation, elle prive les artistes et les professionnels de la culture d'un juste revenu. Il serait donc urgent de résoudre les problèmes qui subsistent avec les fournisseurs mondiaux du numérique comme les GAFAM¹⁶ et de définir un cadre numérique européen solide qui soit bien adapté à l'éducation en ligne et aux différents secteurs de la culture.

4. Renforcer la démocratie en soutenant la vitalité et la diversité culturelles en Europe

46. Les secteurs de la culture et de la création ont fait preuve d'une inventivité exceptionnelle pendant la crise sanitaire en donnant accès à l'art, à la culture et à la créativité pour le bien-être des citoyens, des collectivités locales et des sociétés au sens large, et ce malgré des conditions de travail difficiles. Ces secteurs ont montré leur potentiel à contribuer plus largement à un processus de réflexion visant à reformuler nos ambitions collectives dans la perspective d'une société meilleure, plus inclusive et plus durable – une véritable «remise à zéro».

47. Soutenir les artistes et les très petites entreprises qui constituent un tissu culturel très riche et diversifié en Europe et investir dans la vitalité culturelle sont de puissants moyens de politique publique pour susciter l'engagement actif des citoyens, lancer des débats publics sur des sujets de société essentiels et assurer une stabilité démocratique durable en Europe. En coopération avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe a élaboré une série d'indicateurs¹⁷ permettant d'évaluer la corrélation entre démocratie et investissements dans

13. Par exemple, vidéo, musique, théâtre, arts de la scène, design, etc.

14. Doc. 12815 et [Recommandation 1990 \(2012\)](#).

15. Doc. 14070, [Résolution 2123 \(2016\)](#) et [Recommandation 2093 \(2016\)](#).

16. Les «géants du numérique» est le nom donné aux cinq sociétés les plus importantes et les plus influentes du secteur des technologies de l'information aux États-Unis, à savoir Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft.

17. Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie, www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/indicators-culture-and-democracy.

la vitalité culturelle. Cet outil précieux devrait aider les décideurs de niveaux local, national et européen à défendre et à justifier des choix d'investissements dans la culture comme une manière d'investir, à moyen et long terme, dans des sociétés plus résilientes et plus démocratiques.

48. Cela étant, en Europe, les secteurs de la culture sont marqués par une structure d'écosystème très fragmentée, où la grande majorité des activités culturelles est proposée par de très petites, petites et moyennes entreprises. Un grand nombre d'artistes et d'acteurs culturels indépendants participent à ce système. Ces prestataires, qui travaillent sur la base de contrats temporaires, vivent dans des conditions assez précaires. Quelques pays, dont la France, leur offrent un statut d'«intermittent», qui leur assure un certain niveau de protection sociale pendant les intercontrats.

49. Les secteurs de la culture et de la création en Europe sont donc caractérisés par des chaînes de valeur fragmentées, où cohabitent de nombreux travailleurs et organisations de toute taille et de toute nature non standard qui ont besoin de collaborer étroitement. Si cela peut être perçu comme une faiblesse en termes économiques, je soutiendrais que c'est aussi une véritable force, car tous ces petits acteurs offrent une grande diversité d'expressions, de services et de biens créatifs et culturels, ainsi qu'une diversité linguistique, que nous devons choyer et préserver sur notre continent.

50. Générer des revenus et financer des projets ont toujours été un problème pour les secteurs de la culture et de la création en Europe, et, de ce fait, les fragilités structurelles, financières et sociales n'ont fait que s'aggraver pendant la pandémie.

51. Un revenu juste, tiré d'honoraires et de tarifs décents, serait de la plus haute importance pour que le secteur de la culture et, en particulier, la vie professionnelle des artistes et des acteurs culturels deviennent plus résilients et s'inscrivent davantage dans la durée. Les modalités de travail des professionnels de la culture, quel que soit leur statut, doivent être améliorées pour qu'ils puissent bénéficier de la sécurité sociale et de niveaux de revenus décents. Les États devraient mettre en place des systèmes d'information et de réglementation facilitants, afin d'assurer un bon niveau de transparence et de réduire la charge administrative liée aux cadres contractuels, à la fiscalité et aux régimes de sécurité sociale ainsi qu'aux droits d'auteur. Il doit exister de solides réseaux de professionnels de la culture ainsi que des instances de représentation efficaces dans les différents secteurs afin de renforcer les droits de ces travailleurs et de garantir l'égalité des armes.

52. Les technologies numériques ont pour effet d'accélérer les grandes mutations culturelles et pourraient contribuer au processus de démocratisation de la culture. Mais cette évolution ne doit pas se faire au détriment des artistes et autres professionnels de la culture. La transformation numérique en Europe devrait être profondément ancrée dans la démocratie, l'humanisme, la coopération et la solidarité. L'espace numérique européen est encore très fragmenté et fragile. L'économie numérique et les activités culturelles associées doivent être fondées sur des règles, notamment une réglementation claire du droit d'auteur. Il faut réduire la fracture numérique non seulement entre les citoyens, les régions et les pays, mais aussi entre les différents organismes culturels, et ce en développant les compétences numériques et l'accès aux nouvelles technologies.

5. Investissements en faveur d'une société plus résiliente grâce à une éducation de qualité et à l'intégration

53. Selon les objectifs de développement durable des Nations Unies (objectif 4), une éducation de qualité englobe un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit, l'égalité d'accès à un enseignement professionnel d'un coût abordable, l'élimination des inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation, et qu'elle aide tous les élèves à accéder à un enseignement supérieur de qualité. Le Conseil de l'Europe prône une éducation de qualité dont l'objectif est la préparation non seulement à l'emploi, mais aussi à une vie de citoyen actif dans une société démocratique, à l'épanouissement personnel ainsi qu'au développement et à la consolidation d'une base de connaissances approfondie et diversifiée¹⁸.

54. Une éducation en ligne de qualité peut donc être caractérisée comme suit: accessible à tous, inclusive, offrant un environnement d'apprentissage sûr et non violent, assurant le développement personnel, préparant à la vie en tant que citoyens actifs dans des sociétés démocratiques et maintenant une base de connaissances approfondie et diversifiée.

18. www.coe.int/fr/web/education/about.

5.1. Accès à l'éducation

55. Pour garantir dans le futur une éducation en ligne de qualité, les systèmes d'éducation doivent veiller à ce que la technologie ne creuse pas davantage encore les inégalités existantes dans l'accès à l'apprentissage en ligne. L'accès commun à une couverture internet à haut débit constitue à cet égard un facteur clé. Des expériences d'États membres montrent que de nombreuses solutions sont possibles, comme la réduction du coût d'accès à l'internet pour les foyers à faibles revenus, la fourniture de cartes SIM gratuites aux apprenants, la mise en place de points d'accès wifi publics dans les écoles et d'autres espaces. L'expérience de certains pays montre qu'il convient de diffuser davantage d'émissions pédagogiques à la radio et à la télévision.

56. Le deuxième aspect essentiel concerne l'accès aux dispositifs d'apprentissage tels que les ordinateurs de bureau, les ordinateurs portables et les tablettes. Certains pays indiquent que le téléphone portable a utilement contribué à combler les inégalités à ce niveau. L'éducation en ligne de qualité impose certes que les apprenants disposent d'un matériel approprié, mais de nombreuses solutions existent: aides à l'achat de matériel, distribution gratuite de matériel ou prêt de matériel de l'établissement, par exemple. Certains États membres estiment que les établissements scolaires pourraient être d'une grande aide pour repérer les apprenants qui manquent de matériel et leur en faciliter l'obtention.

57. Pour avoir accès à l'apprentissage en ligne, il faut également se sentir en sécurité, avoir accès à un espace physique et être dans un environnement propice à la maison. Les écoles et les centres sociaux peuvent surveiller la situation des élèves vulnérables et les motiver, les soutenir et les entourer des conditions dont ils ont besoin pour travailler. Les établissements scolaires, les centres socioculturels, les bibliothèques et autres services publics devraient proposer des espaces d'apprentissage ouverts à tous.

58. Enfin, l'État devrait garantir l'accès gratuit à des espaces d'apprentissage virtuels offrant des ressources pédagogiques ouvertes et ils devraient faciliter l'apprentissage à distance. Les élèves devraient avoir accès aux logiciels et aux outils dont ils ont besoin pour apprendre, par exemple des simulateurs et des programmes de réalité virtuelle. Priorité doit être donnée aux ressources pédagogiques ouvertes, car l'enseignement public ne saurait dépendre de plates-formes numériques privées¹⁹.

5.2. Développement personnel

59. La continuité de l'apprentissage scolaire a reçu plus d'attention que le développement socio-affectif de l'élève dans l'enseignement à distance²⁰. La perte de la socialisation et des apports de l'éducation au développement personnel ont représenté un coût réel et majeur de la pandémie. L'utilisation prolongée de matériel informatique dans l'éducation a aussi affecté la santé physique des apprenants. Ces facteurs, combinés à la solitude forcée des apprenants et aux incertitudes de leur situation, ont mis à rude épreuve leur santé et leur bien-être psychologiques²¹.

60. Une éducation en ligne de qualité doit laisser le travail de groupe collaboratif jouer son puissant rôle d'aide à l'évolution des comportements et à l'amélioration des résultats. Le partage d'expérience, le retour d'information et les plans de travail communs accroissent la motivation, donnent des résultats plus riches et plus durables, incitent à une réflexion plus intense et plus créatrice, et apportent à l'apprenant d'utiles compétences sociales et affectives.

61. Les systèmes d'éducation et les établissements d'enseignement peuvent combiner les modèles: enseignement en classe, travail en petits groupes, exploitation des ressources et possibilités d'apprentissage en ligne et mixte de qualité, amplification du rôle de l'école dans le développement des compétences sociales des élèves²². Les formules d'enseignement en ligne mixtes (qui, par exemple, lancent en différé l'apprentissage en ligne, suivi de l'application en situation, puis d'un échange d'expérience, d'une réflexion et de conclusions en mode simultané) semblent les plus porteuses à la fois pour l'acquisition des connaissances et pour le développement personnel de l'apprenant.

19. «L'éducation dans un monde post-covid: neuf idées pour l'action publique», Commission internationale sur le futur de l'éducation, UNESCO, 2020.

20. «La réponse de l'éducation à la covid-19», déclaration politique, conférence informelle des ministres de l'Éducation, organisée sous la présidence grecque du Comité des Ministres, 29 octobre 2020.

21. «L'éducation dans un monde post-Covid: neuf idées pour l'action publique», *op. cit.*

22. «La réponse de l'éducation à la covid-19», *op. cit.*

5.3. Préparation à une vie de citoyen actif

62. La priorité donnée à l'apprentissage scolaire a raréfié les occasions qui s'offraient à l'élève de prendre part aux décisions dans son établissement, de contribuer à la vie de son quartier, d'exprimer ses opinions et de développer les compétences nécessaires à la culture démocratique. Les droits de participation des enfants et des adolescents ont été très impactés.

63. La perte de foi dans la démocratie chez les jeunes est une tendance particulièrement alarmante, à laquelle on ne saurait répondre sans l'éducation²³ et les activités culturelles. Le Conseil de l'Europe a élaboré des supports pédagogiques innovants, modulables et d'utilisation facile pour aider les enseignants et les apprenants à évoquer ensemble les questions importantes soulevées par la crise sanitaire actuelle. Ils peuvent être mis en œuvre dans des situations variées d'enseignement à distance, et être modulés en fonction des plates-formes ou dispositifs d'apprentissage en ligne disponibles, de l'âge de l'apprenant, du contexte local, du temps passé en ligne et du degré de compétence en informatique²⁴.

64. Les systèmes d'éducation des États membres pourraient tirer profit du projet du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté numérique²⁵, un exemple d'approche innovante de l'apprentissage en ligne fondé sur les principes éprouvés de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme: le dialogue, la pensée critique, l'apprentissage actif, social et coopératif, par exemple. De plus, l'instauration de partenariats innovants avec des artistes et autres professionnels de différents secteurs de la culture serait une voie à suivre pour mettre en pratique le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe²⁶.

5.4. Consolidation d'une base de connaissances approfondie et diversifiée

65. La réflexion sur l'éducation de demain devrait voir l'apprentissage en ligne comme un complément améliorant les résultats, et non comme un succédané d'apprentissage en présentiel. Les connaissances et l'expérience acquises par divers modes d'apprentissage à distance sont des atouts et pourraient être approfondies et déployées ultérieurement, ce qui appelle des formules mixtes d'enseignement et d'apprentissage, également propices à la personnalisation accrue de l'éducation, et pourrait étendre le temps et les possibilités d'apprentissage pour tous les élèves et étudiants²⁷.

66. Les systèmes d'éducation et les établissements d'enseignement auront à réévaluer et à revoir la manière dont ils enseignent et dont les élèves apprennent. L'apprentissage en ligne de qualité ne saurait se contenter de reproduire en vidéo l'enseignement magistral ou la transmission de connaissances en présentiel, il doit mettre en œuvre une série d'outils de collaboration et de méthodes d'implication de l'élève qui en fasse une pédagogie expérimentale et active. Il conviendrait d'actualiser les méthodes pédagogiques traditionnelles utilisées dans la salle de classe en élaborant des lignes directrices et des normes sur l'apprentissage hybride et aussi en multipliant les partenariats avec les établissements culturels ou les artistes.

67. Les systèmes d'éducation et les établissements d'enseignement devront diversifier leurs méthodes d'évaluation pour s'adapter aux nouveaux modes d'enseignement et d'apprentissage. Comme dans l'enseignement traditionnel, l'État devra mettre en place un système d'accréditation des programmes en ligne afin d'en réglementer l'offre et d'en garantir la qualité ; et il conviendra de mettre cette dynamique à profit pour adapter les programmes aux besoins du XXI^e siècle²⁸. Les nouveaux programmes devront moins tableter sur la consommation d'informations et la mémorisation de faits largement accessibles par les technologies de l'information et de la communication. Une plus large place est à faire au développement des compétences, à commencer par la pensée critique et une réflexion sur les technologies de l'information et l'information elle-même, avec élargissement à la résolution des problèmes, à la communication, à la collaboration, à la prise de décisions, à la créativité, à l'adaptabilité, à la responsabilité et à l'efficacité personnelle — toutes choses nécessaires pour relever avec succès des défis nouveaux et inconnus, telle la crise sanitaire actuelle.

23. «Faire du droit à l'éducation une réalité pendant la pandémie de Covid-19», Feuille de Route pour l'action sur la réponse apportée par le Conseil de l'Europe en matière d'éducation face à la pandémie de Covid-19, Conseil de l'Europe, 2020.

24. www.coe.int/fr/web/education/new-materials.

25. Site web de l'éducation à la citoyenneté numérique, www.coe.int/fr/web/digital-citizenship-education/home.

26. www.coe.int/fr/web/campaign-free-to-speak-safe-to-learn/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture.

27. «L'éducation dans un monde post-Covid: Neuf idées pour l'action publique», *op. cit.*

28. «Lessons for Education during the Covid-19 crisis», Banque mondiale.

5.5. Éducation inclusive et partenariats

68. Malgré les déclarations publiques faites au niveau du Conseil de l'Europe²⁹, les responsables de l'éducation de divers pays ont surtout exprimé leur inquiétude face à la perte de contenu des programmes scolaires pendant la pandémie de covid-19, ce qui révèle la priorité implicite donnée à l'acquisition de connaissances. Pourtant, la pandémie a montré une fois de plus que l'école n'est pas seulement un lieu où l'on acquiert des connaissances mais aussi un lieu d'interaction et de socialisation.

69. Une éducation de qualité doit être inclusive³⁰. Le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie³¹ défend aussi de manière explicite une approche inclusive de l'éducation. Il s'est avéré un outil conceptuel et pratique très pertinent pour relever divers défis auxquels nos sociétés sont confrontées; cela vaut aussi pour la réponse des systèmes éducatifs à la pandémie de covid-19 et à ses suites.

70. Pour garantir dans le futur une éducation en ligne de qualité, il faut réévaluer et revoir l'offre pédagogique visant les élèves qui présentent des besoins spéciaux. Il convient de veiller à ce que les applications de technologies de l'information et de la communication et l'enseignement à distance soient disponibles et accessibles pour les apprenants porteurs de différents handicaps. Cela englobe les technologies d'aide susceptibles d'améliorer la communication et la mobilité et d'accroître la participation. Les technologies de l'éducation peuvent se révéler indispensables pour soutenir les élèves handicapés en diversifiant les activités qui leur sont ouvertes, et leur donner ainsi les moyens d'améliorer par eux-mêmes leur intégration sociale et économique dans la société.

71. Les apprenants de groupes linguistiques minoritaires ont droit à l'éducation dans leur propre langue, notamment dans l'enseignement primaire, et cela appelle une attention particulière. Il faudra concevoir des dispositifs qui garantissent que l'éducation en ligne de qualité élimine les stéréotypes liés au sexe, à l'origine ethnique, à la culture, à l'âge, etc.

72. Améliorer son efficacité personnelle peut, par exemple, être particulièrement important pour surmonter une mauvaise image de soi, qui peut conduire à une baisse des résultats scolaires, voire au décrochage. En outre, le développement de capacités d'empathie, de communication et de coopération et de l'esprit civique peut améliorer la motivation et la capacité des enfants appartenant à des groupes plus privilégiés à nouer des contacts avec leurs camarades qui ont besoin d'un soutien supplémentaire et à leur apporter eux-mêmes ce soutien. Pour ces deux catégories, il serait essentiel de valoriser la dignité humaine et les droits de l'homme ainsi que la compréhension critique des inégalités sociales afin de pouvoir développer une approche fondée sur les droits, qui est un élément de l'éducation inclusive.

73. Les résultats obtenus ont été meilleurs dans les cas où les écoles ont établi une communication systématique et adaptée avec les parents d'enfants à besoins éducatifs particuliers. Les enseignants, qui travaillent d'ordinaire directement avec les enfants, ont dû pour cela changer de rôle et concevoir des trajectoires d'apprentissage adaptées et personnalisées pour ces enfants et expliquer à leurs parents, ou aux autres adultes apportant leur aide volontaire, comment travailler avec les enfants. Il s'est révélé essentiel pour l'efficacité de cette coopération de veiller à ce que la communication soit réciproque et d'aider les parents à signaler aussi les progrès faits par leurs enfants.

74. Il importe que les gouvernements prennent les mesures nécessaires pour former efficacement l'ensemble des assistants éducatifs, y compris ceux qui prennent soin des enfants handicapés. Cette formation devrait consister à leur dispenser des conseils professionnels adéquats, ainsi qu'à renforcer leur sensibilité et leur empathie. Il convient de leur fournir les moyens, la technologie, les méthodes de communication alternative et le matériel de formation nécessaires. Les préférences des parents doivent être davantage prises en compte lors du choix des assistants éducatifs adéquats, sous réserve qu'elles soient conformes à l'intérêt supérieur de l'enfant. De plus et surtout, l'avis de l'enfant doit devenir le facteur décisif de la sélection des assistants éducatifs, le cas échéant. L'action des assistants éducatifs et des personnes chargées de prendre soin d'un enfant handicapé doit privilégier avant tout son égalité de traitement et son inclusion auprès des autres enfants.

29. «La réponse de l'éducation à la crise de la covid-19», *op. cit.*

30. Recommandation CM/Rec(2012)13 du Comité des ministres aux États membres en vue d'assurer une éducation de qualité.

31. www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture.

75. Il existe de bons exemples d'écoles qui sont arrivées à apporter un soutien approprié aux élèves qui en ont besoin et à s'engager dans un processus systématique et explicite de promotion de l'inclusion en exploitant les ressources existant dans la collectivité. Cette coopération prend diverses formes; en voici quelques exemples:

- la coopération avec des associations, par exemple des associations spécialisées dans l'aide aux enfants à besoins éducatifs particuliers ou qui peuvent organiser des activités dans l'espace numérique, ou en dehors, pour répondre aux besoins de contacts et de socialisation des enfants;
- la coopération avec des établissements culturels et des artistes capables d'inventer des approches créatives et nouvelles, bien adaptées aux enfants ayant des besoins particuliers, pour leur permettre d'apprendre, de se socialiser et de gagner en confiance;
- la constitution de groupes informels de bénévoles en mesure d'apporter un soutien adapté aux parents et aux enfants. Les expériences les plus réussies dans ce domaine ont été les cas dans lesquels les bénévoles étaient bien préparés et encadrés, tandis que les enseignants se concentraient plus sur la conception des interventions éducatives appropriées et veillaient à ce que les besoins de tous les élèves soient pris en compte;
- les groupes d'entraide entre parents, reposant sur l'échange d'idées et de ressources, mais aussi sur le soutien psychologique et le sentiment de ne pas être seuls et de faire front ensemble;
- la coopération avec des psychologues et diverses autres catégories de professionnels de disciplines pertinentes, qui peuvent offrir gratuitement soutien et conseils aux parents ou aux enfants;
- l'assistance gratuite d'informaticiens ou tout simplement de personnes qui s'y connaissent suffisamment pour essayer de nouveaux modes d'utilisation des technologies ou des nouvelles applications et adapter la technologie aux enfants à besoins éducatifs particuliers;
- la création de groupes de soutien dans des écoles ou des quartiers, constitués de divers intervenants prêts à apporter leur aide aux écoles pour surmonter les difficultés auxquelles elles font face pour assurer une éducation inclusive.

76. Il serait selon moi primordial de miser sur les groupes vulnérables et de leur apporter un soutien, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants qui rencontrent des difficultés d'apprentissage, en gardant à l'esprit que les membres de la société ne sont pas tous en bonne santé ni autonomes. La qualité de nos démocraties dépend de notre capacité à satisfaire ces besoins particuliers et à apporter aux intéressés du réconfort, de l'attention et de l'empathie, tout en donnant à chacun d'eux, y compris aux plus vulnérables, les moyens de participer pleinement à la vie publique.

5.6. Le rôle essentiel des enseignants et assistants éducatifs

77. La nouvelle réalité de l'apprentissage appellera dans l'après-pandémie une redéfinition du rôle de l'enseignant. Le passage d'une culture de l'enseignement à une culture de l'apprentissage suppose que les enseignants ne soient plus seulement des sources de connaissances, mais de plus en plus des guides, qui aident les apprenants à naviguer parmi diverses sources d'information, à se forger des valeurs, à établir des relations avec les autres élèves et à faire face à la réalité sociale. Le succès de l'enseignement en ligne de qualité dépendra des enseignants, comme c'était déjà le cas des mesures de l'enseignement dans la situation d'urgence. Ils sont parvenus dans l'urgence à mettre en œuvre des modes d'apprentissage à distance, souvent sans assistance, formation ni ressources suffisantes. Mais même lorsqu'ils disposent de l'infrastructure et de la connectivité nécessaires, nombre d'éducateurs n'ont pas les compétences techniques et méthodologiques qui leur permettent de faciliter un enseignement à distance de qualité³².

78. L'apprentissage mixte et en ligne de qualité doit être soutenu par des professionnels de l'éducation hautement qualifiés, bénéficiant de bonnes conditions de travail et de ressources de qualité. Les formations offertes aux enseignants dans le domaine du numérique doivent inclure un volet méthodologique suffisant et l'accès à des ressources pédagogiques. Les établissements et les institutions, les enseignants, les élèves et les étudiants, de même que les parents, doivent disposer de l'infrastructure voulue, mais aussi des compétences nécessaires pour en tirer parti³³.

32. UNESCO, *Education Sector Issue, Note 2.2.*

33. «La réponse de l'éducation à la covid-19», *op. cit.*

79. Les enseignants doivent également être mieux préparés à promouvoir une approche inclusive et à tenir compte des risques liés aux effets indésirables de la catégorisation des «élèves à besoins éducatifs particuliers» et des formes subtiles de discrimination institutionnelle et de racisme interpersonnel³⁴. La formation initiale et la formation continue des enseignants devraient se concentrer sur ces aspects. Une formation et un soutien adaptés peuvent être élaborés et proposés à partir des ressources fournies par le Conseil de l'Europe dans le cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie. Les enseignants tireraient aussi avantage de partenariats plus larges et plus systématiques avec les secteurs de la culture et de la création, qui leur permettraient d'élaborer des méthodes innovantes et inclusives pour appliquer le cadre de référence.

80. Le Conseil de l'Europe a mis au point un outil de réflexion pour les enseignants basé sur le cadre de référence³⁵ et de nouvelles ressources pédagogiques basées sur celui-ci³⁶, à adapter et à utiliser en ligne, en classe ou en apprentissage mixte. Cet outil est conçu pour les aider à réfléchir à leurs propres compétences, mais aussi pour les aider à aborder avec leurs élèves certaines questions complexes et sensibles telles que la désinformation, le harcèlement scolaire et la discrimination. Il fournit également des conseils basés sur des documents antérieurs du Conseil de l'Europe pour l'enseignement de questions controversées et pour encourager les élèves à faire entendre leur voix dans la vie de l'école. À partir de l'année scolaire 2021-2022, le Conseil de l'Europe proposera aussi un module de formation, basé sur le cadre de référence, qui pourra être utilisé pour la formation des enseignants au niveau européen et au niveau national et dont l'axe principal est la promotion de l'éducation inclusive³⁷.

6. Conclusions

81. L'Union européenne a proposé diverses mesures visant à atténuer l'impact socio-économique de la pandémie. Il s'agit notamment de l'ambitieux instrument d'urgence européen pour la relance (dénommé Next Generation EU), assorti d'un renforcement du budget à long terme de l'Union européenne pour la période 2021-2027³⁸. La Commission européenne et le Parlement européen ont tous deux pris des mesures politiques importantes pour faire en sorte que les secteurs de l'éducation et de la culture soient considérés comme prioritaires et qu'ils puissent être éligibles à une aide au titre du programme «Next Generation EU». Il incombe toutefois aux États membres de l'Union européenne d'inclure l'éducation et la culture dans les plans de relance nationaux afin de pouvoir bénéficier de ces mesures.

82. La situation de l'éducation et de la culture dans les pays non-membres de l'Union européenne, lesquels ne bénéficient pas de mesures de financement analogues, devrait faire l'objet d'une attention particulière. Ce d'autant plus que beaucoup de ces pays ont fortement réduit les fonds publics alloués au secteur de la culture pour financer le secteur de la santé et la reprise socio-économique, qui sont jugés prioritaires. Je nourris donc l'espoir que le présent rapport servira de guide pour les stratégies de relance nationales dans la zone, plus vaste, du Conseil de l'Europe.

83. Dans le contexte des Objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et du Pacte vert pour l'Europe, qui visent à relever les multiples défis qui se posent à nous partout dans le monde, je soutiendrais l'idée selon laquelle les investissements dans le secteur de l'éducation et le secteur de la culture et de la création pourraient aussi figurer parmi les investissements dans l'innovation visant à permettre l'édification d'économies plus durables et créatives pour le futur. L'intégration de la culture et de l'éducation dans d'autres secteurs et l'élaboration de dispositifs incitatifs pour l'instauration de partenariats créatifs avec les secteurs privés pourraient donc être des aspects essentiels à l'avenir.

84. Nous devons faire le maximum pour soutenir, au niveau de l'Assemblée et dans nos parlements respectifs, l'idée selon laquelle les investissements dans les secteurs de l'éducation et de la culture contribuent de manière fondamentale à l'instauration de sociétés démocratiques, solidaires, résilientes et plus durables, capables de relever les nombreux défis sociaux, culturels, économiques et environnementaux du XXI^e siècle. Comme le dit fort à propos dans son rapport³⁹ la rapporteure de notre commission et ancienne

34. Cet aspect est développé plus longuement dans une note de position sur l'accès des Roms à une éducation inclusive de qualité, qui sera publiée en 2021 par l'équipe Roms et Gens du Voyage du Conseil de l'Europe (www.coe.int/fr/web/roma-and-travellers).

35. www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture/-reflection-tool-for-teachers.

36. www.coe.int/fr/web/education/new-materials et <https://www.coe.int/fr/web/education/current-projects>.

37. www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture/resources.

38. Cet instrument regroupe plusieurs éléments: un budget à long terme et le cadre financier pluriannuel 2021-2027 (1 074 milliards d'euros), associé à l'instrument temporaire destiné à stimuler la reprise, Next Generation EU, d'un montant de 750 milliards d'euros.

Présidente de l'Assemblée, M^{me} Anne Brasseur, les parlements ont un double rôle: d'une part, ils contribuent de manière essentielle à définir une vision pour l'avenir ainsi que des stratégies globales à long terme pour les secteurs de l'éducation et de la culture, d'autre part, ils vérifient que ces stratégies sont correctement mises en œuvre.

39. [Doc. 13142](#) et [Résolution 1929 \(2013\)](#) «La culture et l'éducation par les parlements nationaux: les politiques européennes».